



Présentation du Dispositif Local d'Accompagnement

CDOS du Tarn – 8 septembre 2012

Présentation générale du DLA

Le DLA (Dispositif Local d'Accompagnement) est un dispositif national d'appui **aux structures d'utilité sociale employeuses**.

Il a pour finalité d'accompagner la consolidation et le **développement économique** et **social** de ces structures, au service de **l'emploi** et du **développement local**.

Initié et financé par l'Etat et la Caisse des Dépôts, il est mis en œuvre dans chaque département par des structures conventionnées.

 Dans le Tarn, le CIBC (Centre Interinstitutionnel de Bilans de Compétences) porte le DLA depuis 2004

Présentation générale du DLA

Le DLA s'adresse aux structures d'utilité sociale, dont des associations, des structures coopératives à finalité sociale (SCOP ou SCIC), des structures d'insertion par l'activité économique, développant des activités économiques et des services, employeuses ou potentiellement employeuses (mais déjà existantes).

 Les associations du secteur du sport peuvent être concernées.

Le DLA peut intervenir sur demande de l'association ou sur le conseil d'un partenaire (fédération, service de l'état, collectivité). Le DLA n'intervient qu'avec l'accord des dirigeants de l'association.

Présentation générale du DLA

Le DLA est adossé aux politiques publiques de l'emploi et poursuit quatre objectifs principaux :

- Asseoir le modèle économique des structures d'utilité sociale employeurs
- Favoriser la création et la pérennisation d'emplois de qualité au service des structures
- Aider les structures à renforcer leurs compétences pour leur permettre d'adapter leurs activités à l'évolution de leur environnement et de renforcer leur fonction employeur
- Faciliter l'ancrage des activités et des structures accompagnées dans leur territoire d'action

L'intervention du DLA est financée par l'Etat (Ministère de l'Emploi), la Caisse des Dépôts, le Fonds Social Européen. Elle est gratuite pour les bénéficiaires.

Présentation générale du DLA

L'intervention du DLA est **ponctuelle** et ne se substitue pas à l'appui des interlocuteurs habituels de l'association.

Le DLA travaille en lien avec le monde associatif et les autres organismes d'accompagnement.

Pour le secteur du sport :

- Le CDOS du Tarn
- Le CNOSF porteur du CNAR Sport (Centre National d'Appui et de Ressources du dispositif DLA dans le domaine du sport)
- La DDCSPP
- Le Conseil Général du Tarn
- Les CRIB (Centres de Ressources et d'Information des Bénévoles) :
CDOS, OMEPS de Castres
- La CPCA (Conférence Permanente des Coordinations Associatives)

Pourquoi s'adresser au DLA ?

Vous rencontrez une difficulté ou vous avez besoin d'un regard extérieur ou d'une aide méthodologique pour des questions :

Liées à l'emploi

Pérenniser un poste actuellement en emploi aidé (CAE, plan sport emploi, emploi associatif Midi-Pyrénées...) / Recruter un nouveau salarié / Revoir l'organisation interne de votre structure (organisation du travail des salariés, relations salariés / bénévoles) / Etudier des pistes de mutualisation...

Liées à la situation économique et financière de votre club/ comité

Pour vous projeter à moyen terme / étudier l'impact financier d'un projet / mettre en place des outils de gestion financière / restructurer votre système de comptabilité / développer la recherche de partenaires privés...

Ou liées à un développement ou une évolution de votre club/ comité

Formalisation d'un projet de développement / développement d'un projet innovant / conventionnement avec une collectivité / mutualisation, fusion / ...



En quoi consiste l'intervention du DLA ?

Plusieurs étapes :

Diagnostic partagé

Une rencontre entre le DLA et les responsables de l'association permet d'établir un état des lieux de la situation du club / comité (fonctionnement associatif, activités, emplois, situation financière, perspectives) et de définir les éventuels besoins d'accompagnement.

Comité d'appui

Des partenaires sont sollicités pour compléter l'analyse du DLA et apporter des éclairages sur la structure quand ils la connaissent, le secteur d'activité, les besoins,... Leur avis permet d'enrichir et affiner les pistes de travail proposées, ou d'orienter la structure vers d'autres ressources.

Mise en place de l'accompagnement

Un intervenant spécialisé vient travailler avec les représentants de la structure sur les thématiques identifiées. Il apporte des conseils, des outils et des éléments de méthodologie, dans le respect des orientations de la structure.

Cet accompagnement se déroule généralement sur plusieurs demi-journées ou soirées. Des rencontres auprès de partenaires peuvent être intégrées à la démarche d'accompagnement.

En quoi consiste l'intervention du DLA ?

Plusieurs étapes :

Diagnostic partagé

Comité d'appui

Mise en place de l'accompagnement

Le DLA assure un suivi
tout au long de
l'accompagnement
et un suivi/ évaluation
à 2 ans.

Le DLA peut également mener des actions
collectives, pour plusieurs associations
d'un même territoire,
d'un même secteur d'activité
ou d'un même réseau.

Un club sportif qui emploie un salarié en contrat aidé, un souhait partagé de pérenniser ce poste à l'issue de l'aide, mais des ressources financières actuellement insuffisantes.

L'accompagnement proposé dans le cadre du DLA :

- Vérifier que les orientations stratégiques liées à l'emploi sont posées et partagées (un emploi pour servir quel projet ?)
- Aider l'association à définir ses besoins minimum en personnel (missions confiées au salarié, temps de travail dans la semaine/ dans l'année...) et les compétences attendues
- Chiffrer le besoin de financement supplémentaire
- Identifier les sources de financement possibles (nouvelles actions, cotisations, économies de charges, partenariat privé...) et fixer des objectifs réalistes
- Etablir un plan d'action pour atteindre ces objectifs (répartition des missions et échéancier)

Dispositif Local d'Accompagnement du Tarn

CIBC (Centre Interinstitutionnel de Bilans de Compétences)
Maison Commune Emploi Formation
7 place de l'Albinque – 81100 CASTRES

05 63 51 63 40

06 71 06 27 62

dla81@mcefcastres.com

Chargée de mission : Aurélie FERJOUX

Plus d'infos sur le DLA :

www.avise.org

www.cnar-sport.franceolympique.com